



CLUB DE VOILE NANTUA

Club de Voile de Nantua, Route de port 01130 NANTUA
04 74 75 13 36 Mail : club-voile.nantua@laposte.net

LOCATION												
	Paddle	Paddle double	Maxi Paddle	Yoga kayak	Canoë / Kayak	Planche à Voile	Catamaran Newcat	Catamaran Hobie cat	Optimist	Laser	Habitable	Habitable avec skipper
1h	13 €	17 €	40 €	10 €	15 €	25 €	25 €	35 €	20 €	25 €	35 €	50 €
1h 30	20 €	25 €	55 €	15 €	20 €	35 €	35 €	45 €	30 €	35 €	45 €	70 €
2h	25 €	30 €	65 €	20 €	25 €	40 €	40 €	55 €	35 €	40 €	55 €	85 €
"réduction de 50% sur support à pagaie le matin avant 12h sauf samedi et dimanche"												
Nombre support												
TOTAL												

NOM : Prénom : Né(e) le :

Tel : Mail :

Lieu de résidence :

Le GILET DE SÉCURITÉ EST OBLIGATOIRE ET FOURNI PAR LE CLUB DE VOILE

Personnes mineures :

Je soussigné(e) NOM

Prénom

1-Autorise l'enfant

mineur à pratiquer la voile ou une activité nautique

dans le cadre des prestations offertes par le CVN (lien de parenté avec l'enfant

2-Atteste de son **aptitude à plonger et à nager 25 mètres** (sinon : accepte qu'il soit soumis à un test correspondant aux conditions de la pratique de la voile : parcours visant à vérifier **l'absence de réaction de panique de sa part**)

3-Atteste avoir déclaré tout **traitement et contre-indications médicales me (le) concernant**

4-Autorise le club à utiliser et à montrer, à quelque moment que ce soit, des photos, des films et autres reproductions de lui-même pendant la période de la prestation, et à utiliser sans compensation son image.

5-Déclare avoir pris connaissance des consignes ci-dessus et les accepte et à les faire accepter par l'enfant cité.

Paiement de Mr/Mme :

Pour une bonne utilisation de la base : garer son véhicule de façon à ne pas gêner les véhicules de sécurité, observer le panneau d'affichage, se faire connaître auprès du Chef de Base, du Moniteur ou du Membre du Bureau de permanence, respecter les consignes de sécurité et de fonctionnement du Club.

Sécurité sur l'eau : elle est assurée par le Chef de Base, les Moniteurs Fédéraux, (employés du CVN) les Membres du CVN adultes et détenteurs du permis de conduire les bateaux. En l'absence de ces personnes, et en dehors des horaires convenus, les sorties avec le matériel appartenant au CVN sont interdites. Le port du gilet correctement capelé est obligatoire.

Responsabilité : Les mineurs sont sous la responsabilité de leur représentant légal. Ce dernier est présent sur la base durant toute la durée de la location.

Baignade interdite sur l'emprise du Club de Voile. **Pontons réservés** à la pratique de la voile.

Matériel : le Chef de Base, le Moniteur ou le Membre du Bureau de permanence désigne le matériel utilisable en fonction des conditions météorologiques, du niveau du pratiquant et de la disponibilité du matériel.

Toute infraction au présent règlement pourra entraîner des sanctions allant de l'interdiction d'utilisation de certains supports à l'exclusion temporaire ou définitive. Dans ce dernier cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Fait à NANTUA, le ... / ... / 2024

Signature

pour le CVN enregistré par :